BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

RAPPORT DE PRESENTATION

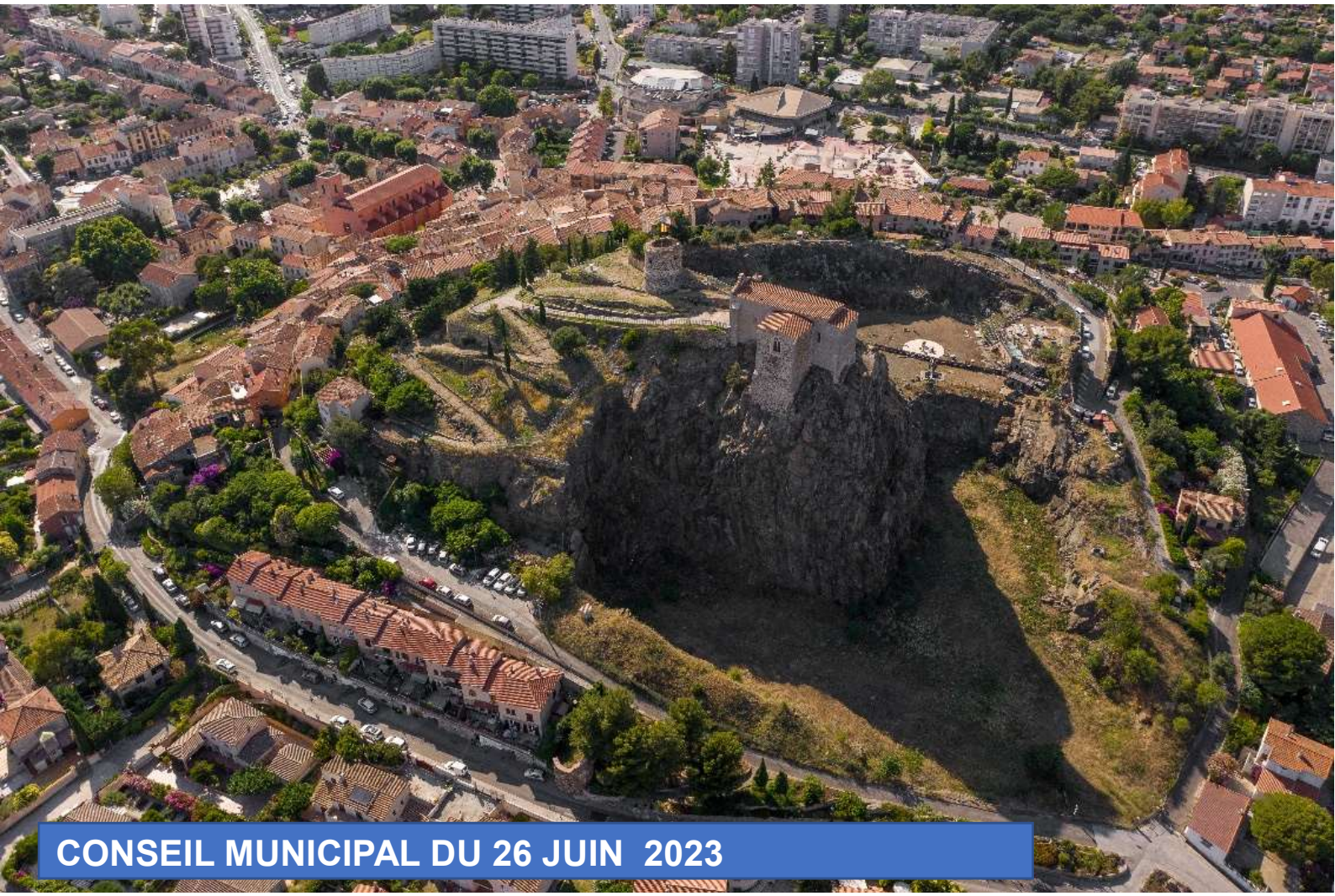

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

PREAMBULE

Le Budget Supplémentaire 2023 s'établit à **24 559 150 €** en consolidé.

Ce Budget Supplémentaire est un budget qui nous permet :

- De prendre en compte les reports de crédits de l'exercice 2022
- D'intégrer le résultat de clôture de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été adoptés au compte administratif 2022
- D'ajuster les prévisions du Budget Primitif 2023 en fonction de l'avancement des projets et des informations qui sont intervenues après l'élaboration du Budget Primitif
- De supprimer totalement l'emprunt d'équilibre inscrit au BP pour un montant de **9 358 526,83 €**

Notre ambition pour le territoire gardéen est confortée par ces choix budgétaires.

Sommaire

1. LES GRANDES MASSES DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 Les nouvelles recettes de fonctionnement

2.1.1 L'excédent de fonctionnement reporté

2.1.2 Des ajustements de crédits

2.2 Les nouvelles dépenses de fonctionnement

3. L'EPARGNE BRUTE ET SON IMPACT SUR L'INVESTISSEMENT

4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

4.1 Les nouvelles recettes d'investissement
4.2 Les nouvelles dépenses d'investissement

5. LES REPORTS DE CREDITS

1. LES GRANDES MASSES DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Le tableau ci-dessous détaille l'ensemble des opérations du Budget Supplémentaire 2023 consolidé :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
Reprise des éléments de l'année 2022	Reports	0 €	0 €
	Résultats	0 €	11 265 955 €
Nouvelles propositions	Evolution des crédits	1 642 121 €	540 539 €
Impact sur l'autofinancement	Amortissement, provisions	0 €	0 €
	Virement	10 164 373 €	0 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		11 806 494 €	11 806 494 €

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Reprise des éléments de l'année 2022	Reports	2 786 574 €	6 809 617 €
	Résultats	7 856 550 €	3 833 506 €
Nouvelles propositions	Evolution des crédits	2 069 532 €	1 263 686 €
Impact sur l'autofinancement	Amortissement, provisions	40 000 €	40 000 €
	Virement	0 €	10 164 373 €
Impact sur l'emprunt	Evolution des crédits	0 €	- 9 358 526 €
TOTAL INVESTISSEMENT		12 752 656 €	12 752 656 €

TOTAL BS 2023	**24 559 150 €**	**24 559 150 €**

Le budget total 2023 s'élève à un total de crédits de 86,9 millions d'euros :

	BP 2023	BS 2023	BUDGET 2023
FONCTIONNEMENT	43 313 042 €	11 806 494 €	55 119 536 €
INVESTISSEMENT	18 992 671 €	12 752 656 €	31 745 327 €
TOTAL	62 305 713 €	24 559 150 €	86 864 863 €

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 Les recettes de fonctionnement

Chap	Chapitre libellé	BP 2023	BS 2023	BUDGET TOTAL 2023
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	113 876,71	-	113 876,71
041	Opérations patrimoniales		-	
	TOTAL Ordre	113 876,71	-	113 876,71
002	Résultat de fonctionnement reporté		11 265 954,56	11 265 954,56
013	Atténuations de charges	347 500,00	-	347 500,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestation	2 598 548,00	133 579,15	2 732 127,15
73	Produits issus de la fiscalité	7 752 858,00	-	7 752 858,00
731	Fiscalité locale	26 463 959,00	1 296 404,00	27 760 363,00
74	Dotations et participations	3 881 295,00	- 4 349,71	3 876 945,29
75	Autres produits de gestion courante	952 005,00	9 656,30	961 661,30
76	Produits financiers	43 000,00	-	43 000,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	50 000,00	60 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations	1 150 000,00	- 944 750,00	205 250,00
	TOTAL Réelles	43 199 165,00	11 806 494,30	55 005 659,30
	TOTAL GENERAL	43 313 041,71	11 806 494,30	55 119 536,01

Au total, le BS en recettes de fonctionnement s'établit à 11 806 494 €.
Le total des recettes de fonctionnement passe ainsi de 43 313 041 € à 55 119 536 €.

Les recettes nouvelles de fonctionnement sont réparties comme suit :

2.1.1 L'excédent de fonctionnement reporté

L'excédent de fonctionnement reporté 2022 atteint le montant de 11 265 954 €.

2.1.2 Des ajustements de crédits

Le chapitre 70 fait l'objet d'un ajustement de 133 579 euros relatif à des remboursements perçus de la part de la Métropole au titre des conventions de mise à disposition.

Le chapitre 731 fait l'objet d'ajustement suite à la notification des bases prévisionnelles 2023, à une revalorisation du produit de la TLPE et des droits de mutation.

CHAPITRE 731	BS 2023
Impôts directs locaux	896 404 €
Taxe locale sur la publicité extérieure	200 000 €
Taxe communale additionnelle aux droits	200 000 €

Le chapitre 78 acte une diminution des recettes de l'ordre de 944 750 euros liées à l'annulation de la reprise de provision prévue au budget primitif pour un montant de 1 150 000 euros pour les travaux de confortement de la falaise de Massacan, et à la reprise de provisions relatives à des contentieux clos, provisions constituées sur la période 2016/2020.

2.2 Les dépenses de fonctionnement

Chap	Chapitre libellé	BP 2023	BS 2023	BUDGET TOTAL 2023
023	Virement à la section d'investissement	3 638 278,44	10 164 372,90	13 802 651,34
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 856 000,00	-	2 856 000,00
	TOTAL Ordre	6 494 278,44	10 164 372,90 €	16 658 651,34
011	Charges à caractère général	9 904 233,97	385 984,60	10 290 218,57
012	Charges de personnel et frais assimilés	23 683 321,00	15 000,00	23 698 321,00
014	Atténuations de produits	1 000,00	3 582,00	4 582,00
65	Autres charges de gestion courante	3 026 520,00	726 809,26	3 753 329,26
66	Charges financières	201 188,30	102 866,39	304 054,69
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	183 579,15	186 079,15
68	Dotations aux provisions	-	224 300,00	224 300,00
	TOTAL Réelles	36 818 763,27	1 642 121,40	38 460 884,67
	TOTAL GENERAL	43 313 041,71	11 806 494,30	55 119 536,01

Au total, le Budget Supplémentaire en dépenses de fonctionnement s'établit à 11 806 494 € réparties en : 10 164 372 € de dépenses d'ordre et 1 642 121 € de dépenses réelles.

Des ajustements de crédits sont opérés pour répondre au plus juste aux besoins des services.

Le chapitre 011 est abondé de 386 000€.

Le chapitre 012 subit une légère augmentation liée à la hausse de 1 € des tickets restaurant à compter du 1er octobre 2023.

D'autres dépenses contraintes sont actées telles que :

> au chapitre 65
* l'admission en non-valeur de créances à hauteur de 89 000 € à la demande du Comptable Public
* Le versement de la recette d'eau potable du 1er quad 2018 à la Métropole (244 000 €)
* L'attribution de nouvelles subventions à des associations gardéennes pour un montant total de 35 000 € mais aussi à la caisse des écoles à hauteur de 65 000 € et au CCAS pour 59 000€

> au chapitre 66
* la revalorisation des intérêts des emprunts suite à la hausse du taux du Livret A et des Intérêts Courus Non Echus correspondants.

> au chapitre 67
* le réajustement des crédits dus à la Métropole au titre des mises à disposition de services.

> au chapitre 68
* la constitution de nouvelles provisions relatives à des risques contentieux en cours dans le respect du principe comptable de prudence.

La prise en compte des résultats et des reports de crédits 2022, ainsi que l'équilibre propre aux mesures nouvelles permet de renforcer les équilibres financiers et d'augmenter le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de plus de 10 Millions d'euros pour atteindre le montant de 13,8 M€.

3. L'EPARGNE BRUTE ET SON IMPACT SUR L'INVESTISSEMENT

La contraction entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement nous permet de dégager un virement à la section d'investissement d'un montant de 10 164 372 €, constituant les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement, et des recettes d'ordre de la section d'investissement.

Cette somme nous permet comme nous l'avions annoncé lors du vote du BP 2023 de couvrir complétement l'emprunt d'équilibre inscrit en recettes d'investissement au BP 2023.

4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

4.1 Les recettes d'investissement

Chap	Chapitre libellé	Budget voté	REPORTS	BS 2023	BUDGET TOTAL
021	Virement de la section d'exploitation	3 638 278,44		10 164 372,90	13 802 651,34
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 856 000,00		0,00	2 856 000,00
041	Opérations patrimoniales	871 182,12		40 000,00	911 182,12
	TOTAL Ordre	**7 365 460,56**		**10 204 372,90**	**17 569 833,46**
10	Dotations, fonds divers et réserves	738 300,00		3 775 225,47	4 513 525,47
13	Subventions d'investissement	1 518 424,00	6 809 617,48	1 255 307,41	9 583 348,89
16	Emprunts et dettes assimilées	9 358 526,83	0,00	-9 358 526,83	0,00
26	Participations et créances rattachées			66 660,00	66 660,00
4582	Opérations pour le compte de tiers	11 959,20	0,00	0,00	11 959,20
	TOTAL Réelles	**11 627 210,03**	**6 809 617,48**	**-4 261 333,95**	**14 175 493,56**
	TOTAL GENERAL	**18 992 670,59**	**6 809 617,48**	**5 943 038,95**	**31 745 327,02**
			= 12 752 656,40		

Au total, le BS en recettes d'investissement s'établit à 12 752 656 €.
Le total des recettes d'investissement passe ainsi de 18 992 670 € à 31 745 327 €.

L'impact majeur du Budget Supplémentaire sur les recettes d'investissement est la suppression de l'emprunt d'équilibre inscrit au Budget Principal pour 9 358 526 €.

Les nouvelles recettes inscrites sont les suivantes :

> l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 3 833 506 € pour couvrir le déficit d'investissement

> Des subventions à hauteur de 1 255 307 euros :
. Du Département et de la Métropole pour le confortement de Massacan
. De la Région pour l'écolo crèche Les Lucioles
. De l'Etat pour le diagnostic de la Chapelle Romane et la rénovation de la toiture de l'école Triolet

L'investissement est donc exclusivement financé par l'affectation du résultat, le prélèvement sur la section de fonctionnement, le FCTVA et les subventions notifiées.

4.2 Les dépenses d'investissement

Chap	Chapitre libellé	Budget voté	REPORTS	BS 2023	BUDGET TOTAL
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	113 876,71		0,00	113 876,71
041	Opérations patrimoniales	871 182,12		40 000,00	911 182,12
	TOTAL Ordre	**985 058,83**		**40 000,00**	**1 025 058,83**
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		0,00	7 856 550,41	7 856 550,41
10	Dotations, fonds divers et réserves			45 560,00	45 560,00
13	Subventions d'investissement		0,00	40 000,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	372 190,55	0,00	0,00	372 190,55
20	Immobilisations incorporelles	1 015 175,00	222 770,95	22 338,70	1 260 284,65
204	Subventions d'équipement versées	1 649 459,00	5 000,00	0,00	1 654 459,00
21	Immobilisations corporelles	10 000 731,21	2 007 900,08	2 150 947,73	14 159 579,02
23	Immobilisations en cours	4 958 096,80	550 902,56	-340 124,00	5 168 875,36
26	Participations et créances rattachées			150 000,00	150 000,00
27	Autres immobilisation financières			810,00	810,00
4581	Opérations pour le compte de tiers	11 959,20		0,00	11 959,20
	TOTAL Réelles	**18 007 611,76**	**2 786 573,59**	**9 926 082,84**	**30 720 268,19**
	TOTAL GENERAL	**18 992 670,59**	**2 786 573,59**	**9 966 082,84**	**31 745 327,02**
			= 12 712 656,40		

Au budget primitif, les dépenses réelles d'investissement atteignaient un montant de plus de 18 M€.
Les modifications apportées par ce budget supplémentaire portent les dépenses réelles d'investissement à un peu plus de 30 M€.
Au total, le Budget Supplémentaire en dépenses réelles d'investissement s'établit à 12 712 656 €, montant réparti comme suit :
* 7 856 550 € de solde d'exécution reporté
* 2 786 573 € de reports
* 2 409 656 € de dépenses nouvelles relatives
* - 340 124 € de réduction du crédit de paiement 2023, et donc un nouveau lissage des paiements prévu, pour l'opération du pôle culturel.

MODIFICATIONS DES PROGRAMMES PLURIANNUELS

PROGRAMMES PLURIANNUELS	BP 2023	BS 2023	BUDGET 2023
Requalification centre-ville - AP/CP	619 932 €	-30 000 €	589 932 €
Extension cimetière - TRAVAUX - AP/CP	1 392 996 €	462 €	1 393 458 €
Eclairage leds dans tous les bâtiments et espaces publics	250 000 €	480 350 €	730 350 €
Rénovation énergétique des bâtiments	950 000 €	-450 000 €	500 000 €
Désimperméabilisation des sols	300 000 €	280 000 €	580 000 €
Photovoltaïque sur les bâtiments communaux	50 000 €	685 000 €	735 000 €
Construction école Mignone - AP/CP	2 743 061 €	23 411 €	2 766 472 €
Façades des écoles	30 000 €	5 000 €	35 000 €
Réhabilitation Bât Prog Réussite Educative intégrée dans le PPI CŒUR DE VILLE	50 000 €	-50 000 €	0 €
Pôle culturel GP - AP/CP	4 300 124 €	-300 124 €	4 000 000 €
Réhabilitation de la Médiathèque - AP/CP	120 000 €	-80 000 €	40 000 €
Villa Jeanne	100 000 €	20 000 €	120 000 €

MODIFICATIONS DES PROGRAMMES ANNUELS

PROGRAMMES ANNUELS	BP 2023	BS 2023	BUDGET 2023
PA 1 - PATRIMOINE BATI	1 217 000 €	738 564 €	1 955 564 €
PA 3 - MATERIEL DE TRANSPORT	75 000 €	56 500 €	131 500 €
PA 4 ADM - MOBILIER ADM GENERAL	100 000 €	36 875 €	136 875 €
PA 4 PE - INV PETITE ENFANCE	35 154 €	2 125 €	37 279 €
PA 4 ST - MOBILIER/MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	284 700 €	108 000 €	392 700 €
PA 5 - INFORMATIQUES	353 275 €	30 000 €	383 275 €
PA15 - ESPACES VERTS	5 000 €	10 000 €	15 000 €
PA 17 - FRAIS D'URBANISME	248 720 €	227 000 €	475 720 €

Le programme annuel le plus impacté est le PA 1 relatif au patrimoine bâti + 738 564 euros.

Des ajustements de crédits d'opérations prévues au BP ou des crédits dédiés à des opérations nouvelles non prévues initialement sont actés :

- La création de cours de padels
- La rénovation du préau de l'école E Triolet
- La réfection du mur de clôture de la maternelle Zunino
- La réfection du bassin du parvis de l'Hôtel de ville
- La mise en peinture de la façade de la Mis de la planquette
- La démolition du centre de déminage
- Le désamiantage et la démolition des 3 villas Avenue Jean Jaurès.

LES AUTRES DEPENSES

On retrouve enfin au chapitre 10 des remboursements de taxe d'aménagement majorée ; au chapitre 13, le remboursement de la subvention ANSII ; au chapitre 26 des crédits en cas de rachat par la Commune de parts sociales de la SAGEP ; et au chapitre 27, des crédits pour une dépôt de garantie.

5. LES REPORTS DE CRÉDITS

La reprise des crédits 2022 reportés en 2023 a été adoptée lors du vote du Compte Administratif 2022 qui rend compte de l'exécution budgétaire de l'exercice.
Le Budget Supplémentaire reprend ces crédits pour les intégrer à l'exercice budgétaire en cours.

Pour mémoire, ces reports se décomposent comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	**0 €**	**0 €**
INVESTISSEMENT	**2 786 573,59 €**	**6 809 617,48 €**

Les dépenses reportées sur 2023 en section d'investissement correspondent à des projets lancés en phase opérationnelle, ayant fait l'objet d'un engagement, mais qui n'ont pu faire l'objet d'un mandatement en 2022.

Les recettes reportées sur 2023 en section d'investissement correspondent à des reports de subventions d'équipement.